

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 17 janvier 2022 à 19 h 30* à l'hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville, par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à la pandémie

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-01

Il est proposé par la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

06. Ajustement salaire du maire - 35 000 \$ pour l'année 2022
07. Augmentation salariale de 6,5 % pour les élus et employés municipaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. ADMQ – renouvellement d'adhésion pour l'année 2022
09. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et vente pour taxes et désignation de représentants
10. Autorisation de paiement service de génie conseil FQM – Réfection hôtel de ville (149,88 \$ taxes en sus)
11. Achat module de transmission des T4 et Relevé 1 d'Infotech
12. Autorisation de paiement contrat pour le maintien des droits AC Finances de PG Solutions (1 194 \$ (taxes en sus)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

13. Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activités de 2021

SÉCURITÉ CIVILE

14. Autorisation de paiement honoraires de Lambert & Therrien avocats pour les honoraires de négociation pour les glissements de terrain
15. Autorisation de paiement service de génie FQM – démolition Hôtel Traversy (1 120,40 \$ taxes en sus)
16. Autorisation de paiement service de génie FQM – premier glissement de terrain rang de l'Île (899,28 \$ taxes en sus)

VOIRIE MUNICIPALE

17. Bougie Bus - Service de transport adapté– approbation des prévisions budgétaires 2022
18. Autorisation de paiement service de génie FQM – Rencontre avec le maire et la directrice générale (374,70 \$ taxes en sus)
19. Autorisation de paiement les Services EXP – réfection rang Haut-de-la-Rivière (4 374,75 \$ taxes en sus)

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Autorisation de paiement service de génie FQM – agrandissement site de neiges usées (324,74 \$ taxes en sus)
21. Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-Saint-François – Approbation du budget 2022
22. Compteurs d'eau – Autorisation d'achat

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23. Office d'Habitation Nicolet-Yamaska – Approbation du budget 2022

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Membres du CCU- Actualisation des remboursements de dépenses à 50 \$ pour tous les membres du CCU sans exception soit tous les gens qui siègent au CCU
25. Avis de motion et présentation du projet de règlement 230-2022 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones I-04 et H-21, créer une nouvelle zone commerciale C-02 ainsi que la grille des usages et diverses dispositions réglementaires – Mario Tourigny
26. Adoption du 1^{er} projet de règlement 230-2022 – dossier Mario Tourigny
27. Fixer la date de consultation publique pour le règlement 225-2021 - changement de zonage du terrain de la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville
28. Mandat à la MRC de Nicolet-Yamaska – préparation d'une demande d'exclusion et dépôt de la demande à la CPTAQ
29. Appui à une demande d'exclusion – Municipalité de Pierreville dossier Pouvaco
30. Autorisation signature vente terrain – une partie du lot pour la rue Georges et Rouillard ainsi que le bout de la rue Rouillard qui a été fermé
31. Échange de terrain avec Rouillard & Frères inc.- signature requise – une partie du lot 5 744 018
32. Autorisation paiement l'annonceur – avis public de consultation pour le règlement 225-2021 et 230-2022

LOISIRS ET CULTURE

33. Autorisation de paiement Construction J.C. Gill inc. – travaux Centre communautaire – 173,57 \$ taxes en sus)
34. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022
35. Subvention à la maison des jeunes – 5 000 \$
36. Pêche en herbe – Désignation de la personne responsable

-
37. Affaires diverses ;
 38. Documents déposés ;
 39. Rapport des rencontres des élus durant le mois
 40. Période de questions ;
 41. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 13 décembre 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2022-01-02
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 13 décembre 2021*.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 20 décembre 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2022-01-03
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 20 décembre 2021* et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 décembre 2021 ;

2022-01-04
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Janvier

ANNÉE 2022

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8508	FQM - HP planification et soutien technique, Hôtel Traversy	2 059.39 \$
2	8509	Les Entreprises Bergeron2099 inc. - 2/6 vers. Dénéigement rue Pville	35 018.14 \$
3	8510	Lignes Maska - Lignage de rue au rang Du Haut-De-La-Rivière	3 377.51 \$
4	8511	Rouillard & Frère inc. - Subvention R-2021-06-222	14 000.00 \$
5	8512	Groupe RDL Drummondville inc. - Audit 2020	19 873.43 \$
6	8513	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires professionnels, Métro, Coop	776.08 \$
7	8514	Ozone Sérigraphie inc. - Casquette, manteau, Tshirts, ouatés, tuque	644.37 \$
8	8515	Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - 3e et 4e budget révisé	1 940.00 \$

9	8516	Enseignes André inc. - Plexiglass pour élections	9 198.00 \$
10	8517	Sintra - Décompte #2,#3 rang Du Haut-De-La-Rivière	749 066.27 \$
Sous-total des factures déjà payées			835 953.19 \$

Kilométrage,dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de décembre 2021	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois d'oct.- nov. - déc. 2021 - Bottes	353.52 \$
Sous-total des factures déjà payées			360.52 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de décembre 2021	1 364.89 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 10 octobre 2021 au 09 décembre 2021	5 014.61 \$
3		Ministre des finances - 2/2 versement service de la Sûreté du Québec	92 134.00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2021	7 468.00 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Services informatique, services d'inspection, incendie	1 042.53 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2021	3 463.21 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de décembre 2021	2 647.36 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de décembre 2021	18.34 \$
9		Téelus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité	100.51 \$
10		Visa Desjardins - Itunes, réunion, Microsoft, fleurs funéraires	267.72 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			113 561.41 \$

Fournisseurs 2021

1		Agritex - Pin 1 x 3.5" pour cylindre du tracteur	10.67 \$
2		Buropro - Photocopies du mois de décembre 2021	506.14 \$
3		Construction J-C. Gill inc. - Installation d'une prise de téléphone centre communautaire	199.56 \$
4		Réseau Biblio - Affiches, étiquettes, signets, rouleau papier imprimante, cartes	32.19 \$
5		Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois décembre 2021	325.69 \$
6		Emco - Gasket pour aqueduc	42.26 \$
7		FQM - Soutien technique, glissement terrain rang De L'île, HV, site des neiges usées, Hôtel Traversy	3 298.63 \$
8		Ferme Le Petit-Lard - Sablage de la courbe 132 suite au déneigement des trottoirs	287.44 \$
9		Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutations de décembre 2021	50.00 \$
10		L'Annonceur - Voeux des fêtes	327.68 \$
11		Eurofins Environex - Test d'eaux usées	160.68 \$
12		Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Remplacer luminaire au garage	524.03 \$
13		Les Services EXP - HP rang Du Haut-De-La-Rivière	5 029.87 \$
14		Mégaburo - Divers papeteries du mois de décembre 2021	1 324.48 \$
15		Patrick Morin - Tapis, balai à neige, lampe de poche, huile à chaîne, vadrouille	148.25 \$
16		Sanixel - Fondant à glace	282.23 \$
17		Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau décembre 2021	17 498.36 \$
18		Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 1 intervention	1 173.50 \$
19		Métro Rouillard - Eau et 7up	13.98 \$
20		Infotech - Transport de papeterie annuelle - Banque d'heures 26H	2 310.02 \$
21		CDEDQ compteurs d'eau du Québec - Frais annuel communication et accès Cloud	166.71 \$
22		Adn Communication - Alertes municipales du mois de décembre 2021	52.69 \$
23		Gamelin Yvon - 1/5 vers. Déneigement stationnement Métro + centre communautaire	1 474.39 \$
24		Lambert Therrien - HP juridique dossier Excavation Tourigny	4 256.04 \$
Sous-total des factures à payer			39 495.49 \$

Fournisseurs 2022

1		Croix-Rouge Canadienne Québec - Entente services aux sinistrés 2022	364.31 \$
2		PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien des applications 2022	1 372.80 \$

3	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 1/6 versement déneigement Pville	35 018.14 \$
4	Publilux inc. - Inscription annuelle site web LienMunicipal.com	57.43 \$
5	SPA Drummond - 1/2 vers. Contrôle animalier 2022	3 609.65 \$
6	FQM Assurance - Renouvellement police d'assurance 2022	31 965.20 \$
Sous-total des factures à payer		72 387.53 \$

Total des factures du mois	1 061 758.14 \$
-----------------------------------	------------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

06. AJUSTEMENT SALAIRE DU MAIRE - 35 000 \$ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait une demande aux élus afin d'avoir un salaire représentatif pour les heures qu'il consacre à la municipalité dans les dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE M. Descôteaux a présenté un tableau comparatif et explicatif aux élus sur des salaires que d'autres personnes gagnent dans des municipalités de grandeurs similaires;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers qu'il aura à traiter et à finaliser avec la direction dans ce mandat ;

2022-01-05
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par le conseiller
 Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande du maire de porter à 35 000 \$ son salaire annuel et que cette augmentation sera effective à compter de janvier 2022.

07. AUGMENTATION SALARIALE DE 6,5 % POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le salaire des élus municipaux et du personnel de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE cette année la pandémie Covid 19 a eu un impact majeur sur le taux d'augmentation ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'augmentation salariale tient compte de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une augmentation raisonnable qui fait en sorte de reconnaître le travail des élus et des employés en période de pandémie ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus juste d'offrir la même augmentation de salaire tant aux élus (conseillers, conseillères) qu'aux employés municipaux :

2022-01-06
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé le conseiller
 Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir aux élus municipaux et à tous les employés, une augmentation de salaire de l'ordre de 6,5 %.

QUE cette augmentation entrera en vigueur dès janvier 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. ADMQ – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement de l'adhésion est le même que l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

2022-01-07

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022, au coût de ± 890 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494

09. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET VENTE POUR TAXES ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à l'article 1022, du Code municipal, un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales est soumis aux membres du conseil pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

2022-01-08

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de Nicolet-Yamaska afin qu'elle entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivant du Code municipal ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou les immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

10. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE CONSEIL FQM – Réfection de l'hôtel de ville (149,88 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la gestion de projets de réfection de l'hôtel de ville soit les deux (2) poutres à l'entrée de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 30 novembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM, se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,50 heures de travail ;

2022-01-09

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois détaillés précédemment, pour une somme de ± 149,88 \$ (taxes en sus) pour la gestion de surveillance de la réparation des deux (2) poutres de l'entrée de l'hôtel de ville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

11. ACHAT MODULE DE TRANSMISSION DES T4 ET RELEVÉ 1 - d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE lorsque la municipalité produit plus de 50 feuillets T4 pour une année civile, celle-ci est dans l'obligation selon l'Agence du revenu du Canada de produire la déclaration en utilisant une méthode de production électronique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation d'acquérir un module de transmission pour les T4 et Relevé 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Infotech, notre fournisseur du logiciel comptable nous offre ce module au coût de 400 \$ (taxes en sus)

2022-01-10

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du module de transmission des T4 et Relevé 1 au coût de 400 \$ (taxes en sus) auprès de la compagnie Infotech.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Logiciel comptable » 03 310 00 016

12. AUTORISATION DE PAIEMENT CONTRAT POUR LE MAINTIEN DES DROITS AC FINANCES DE PG SOLUTIONS (1 194 \$ (taxes en sus))

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le maintien des droits AC Finances de PG Solutions et la plate-forme de base Accès Cité pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce contrat est de 1 194 \$ (taxes en sus) ;

2022-01-11

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 1 194 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PG Solutions pour le maintien des droits AC Finances et de la plate-forme de base Accès Cité pour l'année 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Support en administration » 02 130 01 414

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

13. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Adoption du rapport annuel d'activités de 2021

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire du rapport annuel d'activités de 2021 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que le rapport d'activités soit adopté par une résolution du conseil municipal de Pierreville ;

2022-01-12

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter et de déposer le rapport annuel d'activités 2021 sur le schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska.

SÉCURITÉ CIVILE

14. AUTORISATION DE PAIEMENT HONORAIRES DE Lambert & Therrien avocats - les honoraires de négociation pour les glissements de terrain

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-017* mandatait la firme Lambert et Therrien Avocats dans le dossier du glissement de terrain du rang de l'Île, afin d'accompagner M. Marc-André Harnois représentant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour les services rendus en date du 30 novembre 2021, représentant 16,05 heures travaillées au tarif horaire suivant :

Me Gabriel Bordeleau	175 \$ / heure pour 0,30 heure
Me Pierre Soucy	245 \$ / heure pour 13,25 heures
Me Meg Armstrong	140 \$ / heure pour 2,50 heures

2022-01-13

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au 30 novembre 2021, d'une somme de ± 3 701,71 \$ (taxes en sus) à la firme Lambert Therrien Avocats et ce en vue de la préparation des interrogatoires de M. Marc-André Harnois représentant de la municipalité dans le dossier du glissement de terrain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

**15. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE
FQM – démolition Hôtel Traversy (1 120,40 \$ taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de démolition de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,75 hre de travail ;

Madame Émilie Blyth au tarif horaire de 70,16 \$ pour un total de 6 hres de travail ;

Monsieur Marc Lussier au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,25 hres de travail ;

Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 4 hres de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-01-14

Il est proposé par le conseiller
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au 30 novembre 2021 des factures du service de génie de la FQM d'une somme de ± 1 120,40 \$ (taxes en sus) pour le travail sur l'appel d'offres, le démarrage de projet, la gestion de projets, la planification, la rédaction d'appel d'offres et la réunion de conception.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

**16. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE
FQM – Premier glissement de terrain rang de l'Île (899,28 \$ taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la FQM au 30 novembre 2021 se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,25 heures de travail pour le litige 2018 ;

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 7,75 heures de travail pour le soutien à la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-01-15

Il est proposé par la conseillère
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 899,28 \$ (taxes en sus) pour la gestion de projet et le soutien à la gestion contractuelle, dans le cadre des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

17. BOUGIE BUS- Service de transport adapté– approbation des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT la réception des prévisions budgétaires 2022 de l'organisme Bougie bus, de même que le tableau représentant le partage des contributions financières des municipalités participantes ;

2022-01-16

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyée par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de Bougie bus inc. au montant de 367 488 \$, représentant une contribution de la municipalité de 7 506 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part Bougie bus » 02 370 00 951

18. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE FQM – Rencontre avec le maire et la directrice générale (374,70 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités avaient été mandatés pour divers projets dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 3,75 hres de travail soit pour une rencontre avec le maire et la directrice générale afin de faire un résumé des dossiers en cours soit l'agrandissement du site des neiges usées, le dossier des matières en suspension aux étangs, divers glissements de terrains, fosses septiques, hôtel Traversy, usine d'épuration des eaux usées secteur ND, le rang de l'île, les Poutres de l'hôtel de ville, ainsi que divers rangs auxquels M. Harnois a fait des analyses etc. ;

2022-01-17

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps consacré de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour une somme de ± 374,70 \$ (taxes en sus) au 30 novembre 2021 pour cette rencontre avec la directrice générale et le maire pour ces dossiers.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 230 01 951

19. AUTORISATION DE PAIEMENT LES SERVICES EXP – réfection rang Haut-de-la-Rivière (4 374,75 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-311 octroyait le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le rang Haut-de-la-Rivière (règlement d'emprunt 218-2021) à Les Services EXP inc. pour un montant de 21 698,50 \$;

CONSIDÉRANT QU'une première facture datée du 5 octobre 2021 au montant de 8 277,25 \$ (taxes en sus) a déjà été acquittée ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture au montant de 4 374,75 \$ (taxes en sus) nous est transmise en date du 4 novembre 2021 ;

2022-01-18

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Les Services EXP inc. de la facture au montant de 4 374,75 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut-de-la-Rivière » 03 310 00 010

HYGIÈNE DU MILIEU

20. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE FQM – agrandissement site de neiges usées (324,74 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités avaient été mandatés pour l'agrandissement du site des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,25 hres pour son soutien technique et la gestion de projet pour l'agrandissement du site de neiges usées secteur Pierreville;

Madame Amélie Paiement au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 2 hres pour la préparation d'une lettre au MELCC pour le dépôt de la neige usée, suivi de requête et suivi pour une demande de plan ;

2022-01-19

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour une somme de ± 324,74 \$ (taxes en sus) pour l'agrandissement du site des neiges usées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM » 03 330 00 951

21. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Approbation du budget 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2022-01-20

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la somme de 3 111 159,08 \$, tel que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du 20 décembre 2021, représentant une quote-part de 237 825 \$ pour la Municipalité comparativement à 233 572 \$ pour l'année financière 2021.

22. COMPTEURS D'EAU – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il y a de nouvelles maisons qui se construisent et que celles-ci doivent avoir un compteur d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que certains compteurs existants s'abîment et qu'il faut les changer rapidement afin d'éviter un écart dans la consommation d'eau ;

2022-01-21

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) compteurs 1 po Ultra-son au coût de 440 \$ l'unité (taxes en sus) et quarante (40) compteurs $\frac{3}{4}$ au coût de 285 \$ l'unité (taxes en sus), pour une somme totale de ± 12 280 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Compteurs d'eau du Québec.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – Approbation du budget 2022

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, en date du 1^{er} décembre 2021 ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2022-01-22

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de l'Office d'habitation de Nicolet-Yamaska au montant de 1 529 304 \$;

QU'UN budget de 280 567 \$ est alloué à l'Office d'habitation de la Municipalité de Pierreville, représentant une quote-part pour la Municipalité de 14 287 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Membres du CCU- Actualisation des remboursements de dépenses à 50 \$ pour tous les membres du CCU sans exception soit tous les gens qui siègent au CCU

CONSIDÉRANT QUE les citoyens siégeant sur le Comité consultatif en urbanisme ont fait la demande d'actualiser le remboursement de dépenses puisque celui était de 20 \$ depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent effectuer de nombreux déplacements lorsque qu'une dérogation mineure est demandée ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence a augmenté beaucoup ces dernières années ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-01-23

Il est proposé par le conseiller

Appuyé par la conseillère

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents de passer de 20 \$ à 50 \$ le remboursement de dépenses tel que demandé par tous les membres pour se déplacer afin d'évaluer le dossier.

25. AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement 230-2022 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones I-04 et H-21, créer une nouvelle zone commerciale C-02 ainsi que la grille des usages et diverses dispositions réglementaires – Mario Tourigny

Avis de motion est donné par _____ que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 230-2022, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017 visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones I-04 et H-21, créer une nouvelle zone commerciale C-02, ainsi que la grille des usages et diverses dispositions réglementaires. Le projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil et par écrit au public par le biais du site de la Municipalité ET fixe le 2 février 2022 comme date limite pour les personnes concernées pour poser leurs questions par écrit sur le projet.

26. ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 230-2022 - dossier Mario Tourigny

PROJET 1^{er} RÈGLEMENT 230-2022 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones I-04 et H-21, créer une nouvelle zone commerciale C-02 ainsi que la grille des usages et diverses dispositions réglementaires – Mario Tourigny

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les limites des zones I-04 et H-21, créer une nouvelle zone commerciale C-02 ainsi que la grille des usages et diverses dispositions réglementaires ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage no 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2022 ;

2022-01-24

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET résolu à l'unanimité des conseillers présent que le conseil municipal de Pierreville statue et ordonne que le projet de règlement numéro 230-2022 soit et est adopté, et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe 1, plan n° 1-230-2022 – zonage – secteur Notre-Dame-de-Pierreville faisant partie intégrante du règlement numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville est amendé pour modifier les limites des zones I-04 et H-21. (voir plan en annexe). Créer une nouvelle zone commerciale C-02, en abrogeant la zone I-04 et avec une partie de la zone H-21.

ARTICLE 3

Modifier le tableau 13 de l'article 68, en y ajoutant la zone C-02 à la ligne Commerce, ainsi enlever la zone I-04 pour la remplacer à la ligne Industrie par la zone I-03.

ARTICLE 4

Modifier l'annexe 4 – Grille des spécifications, en y ajoutant à la grille la zone C-02 et les usages et/ou spécifications contenues dans celle-ci. (voir extrait de la grille pour la zone C-02 en annexe)

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

27. FIXER LA DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT 225-2021 - changement de zonage du terrain de la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement 225-2021 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites de zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain institutionnel ;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution d'adoption la date du 11 janvier 2022 avait été approuvée pour la consultation publique à l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a pu se tenir en raison de la pandémie de la Covid-19 ;

2022-01-25

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au 2 février 2022 une date de consultation écrite afin que les personnes intéressées puissent se prononcer sur le règlement 225-2021 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites de zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain institutionnel.

28. MANDAT À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – pour la préparation d’une demande d’exclusion et dépôt de la demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 65, une MRC peut demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d’exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire d’une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité désire mandater la MRC de Nicolet-Yamaska pour préparer une demande d’exclusion et de procéder au dépôt de celle-ci à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ)

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère
Appuyée par la conseillère

2022-01-26

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater la MRC de Nicolet-Yamaska pour préparer une demande d’exclusion et de procéder au dépôt de celle-ci à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ).

29. APPUI À UNE DEMANDE D’EXCLUSION – Municipalité de Pierreville dossier Pouvaco

CONSIDÉRANT QUE le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QU’une partie du territoire de la municipalité de Pierreville est assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 65, une MRC peut demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d’exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire d’une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d’immeubles qui sont situés sur la rue Georges, Tremblay et Allard et que la municipalité est sur le point de ne plus avoir de terrains disponibles pour la construction de résidences unifamiliale à l’intérieur du périmètre d’urbanisation (PU) existant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire agrandir son périmètre d’urbanisation (PU) d’une superficie de 2,5 ha sur le lot 6 280 961 pour le développement de résidences qui s’inscrit dans sa planification territoriale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d’exclusion accompagnant cette résolution fait partie intégrante de cette résolution et répond aux divers critères concernant les impacts sur l’agriculture, de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE l’agrandissement du périmètre d’urbanisation (PU) permettra de poursuivre le développement résidentiel déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a été consulté et s’est montré favorable au projet ;

2022-01-27

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents
DE donner un avis favorable à la demande d'exclusion de la
Municipalité de Pierreville selon les paramètres contenus dans cette
résolution, dans le préambule et dans la demande d'exclusion en
annexe.

**30. AUTORISATION SIGNATURE VENTE TERRAIN – une
partie du lot pour la rue Georges et Rouillard ainsi que le bout
de la rue Rouillard qui a été fermé**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville cède une partie
du lot 5 745 066 d'une superficie de 16,9 mètres carrés de la rue
Georges pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville cède aussi une
partie du lot 5 744 597 d'une superficie de 106,2 mètres carrés soit une
partie de la ruelle en arrière du Métro ainsi que le bout de la rue
Rouillard pour une somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de signature pour cette
transaction doit être donnée par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE Rouillard et Frères inc. aura à payer en retour
les frais d'arpenteur dans ces transactions ;

2022-01-28

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser
monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert,
directrice générale à signer les documents nécessaires pour cette
transaction ET d'abroger la résolution 2021-07-275.

**31. ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC ROUILLARD & FRÈRES
INC.- signature requise – une partie du lot 5 744 018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville cède une partie du
lot 5 744 597 afin que la Cie Rouillard & Frères puisse procéder à
l'agrandissement de son commerce et ce de façon à ce que le bâtiment
soit agrandi en ligne droite ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot est représenté en partie par
une ruelle qui permet à des citoyens de se rendre à leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la Cie Rouillard & Frères est en accord avec
l'échange d'une partie du lot 5 744 018 et ce afin de permettre aux
résidents d'avoir toujours libre accès à leur domicile ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la Régie des incendies de
Pierreville a été consulté afin de donner son accord avec les distances
nécessaires pour donner le libre accès aux camions de pompiers si le
besoin se fait sentir ;

2022-01-29

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale à signer les documents nécessaires pour cette transaction.

32. AUTORISATION PAIEMENT L'ANNONCEUR – avis public de consultation pour le règlement 225-2021 et 230-2022

CONSIDÉRANT QU'UN avis public de consultation pour le règlement 225-2021 relativement à la modification de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 dans le secteur Notre-Dame soit de permettre la construction d'une unité résidentielle sur le terrain à proximité d'un édifice institutionnelle soit l'Église ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public de consultation pour le règlement 230-2022 relativement à la modification de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones I-04 et H-21 et ce afin de créer une nouvelle zone commerciale C-02 dans le secteur Notre-Dame soit de permettre de l'hébergement touristique, de la restauration, de la vente de produits du terroir ainsi qu'une halte touristique ;

2022-01-30

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyée par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au journal l'annonceur au montant de 525 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis » 02 702 91 341

LOISIRS ET CULTURE

33. AUTORISATION DE PAIEMENT CONSTRUCTION J.C. GILL INC. – travaux Centre communautaire – 173,57 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE des différents travaux ont dû être effectués, tel que la recherche du fil de téléphone, installation du fil et de la prise murale, installation d'un butoir de porte pour la cuisine et le gymnase par Construction J.C. Gill inc. ;

2022-01-31

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à Construction J.-C. Gill inc. au montant de 173,57 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

34. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et

limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

2022-01-32

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que la Municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à participer au mouvement d'encouragement régional Tope-Là !

35. SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES – 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes est un endroit qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'organisme a été déposé à la municipalité ;

2022-01-33

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990

36. PÊCHE EN HERBE – Désignation de la personne responsable

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs désire organiser une fois de plus l'activité de la Fête de la pêche, chapeautée par le programme Pêche en herbe, et que cette fête a pour objectif de promouvoir la pêche partout au Québec, en tenant trois journées de pêche consécutives permettant de taquiner le poisson sans détenir de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Pêche en herbe est un programme d'aide matérielle ou financière destiné aux activités d'initiation à la pêche sportive chez les jeunes de 6 à 17 ans, résidant au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la Fête de la pêche sont prévues en juin 2022, si les mesures de la santé publique le permettent ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-01-34

Il est proposé par la conseillère
Appuyée par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents pour la tenue d'une activité de la Fête de la pêche chapeautée par le programme Pêche en herbe et à agir au nom de la Municipalité pour ce projet.

37. AFFAIRES DIVERSES

38. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois de novembre pour les déchets (73,51 tm) et la récupération (12,12 tm)
2. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois de décembre pour les déchets (65,18 tm) et pour la récupération (10,49 tm)
3. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

39. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-35

Il est proposé par la conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/greffière/trésorière